Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260915-26_79-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	09/09/2026	Nombre de conseillers en exercice :	19
Date d'affichage :	09/09/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, BILLAUD Audrey, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, THOUVENIN Ludovic, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : Mme PICOIS Angélique (pouvoir donné à Mr LOTTON Alexandre), Mr MOUTOUSSAMY Philippe (pouvoir donné à Mr DELANDHUY Matthieu), Mr SAVIN Jacky (pouvoir donné à Mme POMMEREUL)

Absents non excusés : Mr BACCEI Vincent

Mr THOUVENIN Ludovic a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 79 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

(Rapporteur : Anelise BRUN, 1ère Adjointe)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-8,

Considérant que dans un délai de six mois, après le renouvellement intégral du conseil municipal, dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur,

Madame BRUN présente au conseil municipal les dispositions présentes dans le projet de règlement intérieur.
Le règlement intérieur, annexé à la présente délibération, prévoit notamment le fonctionnement :

- Des réunions du Conseil Municipal
- Des commissions municipales et commissions consultatives
- De la tenue des séances du Conseil Municipal
- Des débats et votes des délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, **à l'unanimité**, le règlement intérieur.

Fait à Parthenay de Bretagne
Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL